

Université de Franche-Comté

Conseil d'Administration

**Séance du mardi 15 mai 2012
(PV approuvé avec les corrections
au CA du 3 juillet 2012)**

Ordre du jour

1. Présentation de l'équipe présidentielle et informations du Président sur le nouveau mode de gouvernance de l'Université.....	2
2. Approbation du procès-verbal du CA du 17 avril 2010.....	20
3. Affaires financières	21
3.1 Admission en non-valeur des titres de recette non recouvrés	21
3.2 Délibération du CA sur des demandes de financement FEDER	22
3.3 Autorisation donnée à l'Agent Comptable de l'UFC de verser les montants associés aux prix décernés à 3 jeunes chercheurs	26
5. Questions diverses.....	27
- Destination à régulariser pour un équipement de l'Université (FEMTO) utilisé par l'ENSMM	27
4. Affaires internationales : nouveaux accords internationaux	28

PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE
(SEANCE DU 15 MAI 2012)

*(La séance est ouverte à 14 h. 05 sous la présidence de M. Jacques BAHY,
Président de l'Université de Franche-Comté)*

Présents : 19

Procurations : 6

Collège A

Monsieur le Président Jacques BAHY qui avait reçu procuration de Madame Sophie BEJEAN
(Présidente de l'Université de Bourgogne)

Monsieur François AUBIN qui avait reçu procuration de Madame Estelle SEILLES

Monsieur Charles FORTIER qui avait reçu procuration de Monsieur Jean-Claude DAUMAS

Monsieur Vincent FLECKINGER

Collège B

Monsieur Abderrazzak KADMIRI qui avait reçu procuration de Monsieur Rémy VIENNET

Madame Fabienne GUILLAUME

Monsieur Yannick GABUTHY

Madame Florence BLAIN

Monsieur Oussama BARAKAT qui avait reçu procuration de Madame Macha WORONOFF

Personnels BIATOS

Madame Martine QUENARDEL (liste indépendante pour l'Université)

Madame Christelle TRAXER (liste UNSA-EDUCATION)

Madame Frédérique BAEHR (liste FERC SUP CGT/SNTRS-CGT)

USAGERS

Monsieur David PETROVIC (liste BAF)

Monsieur Aydin AKTAS (liste BAF) qui avait reçu procuration de Monsieur Tristan MEKDADE
(liste BAF)

Monsieur Benjamin MAILLARD (liste UNEF)

Monsieur Pierre MARTIN (liste MET)

Personnalités extérieures

Madame Joëlle SCHIRRER (Municipalité de Besançon)

Monsieur Jean-Luc HABERMACHER (Président de la Vallée de l'Energie)

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ
(séance du 15 mai 2012)

Présents : 19

Procurations : 6

Le Président ouvre la séance à 14h15 en rappelant les différents points de l'ordre du jour.

1. Présentation de l'équipe présidentielle et informations du Président sur le nouveau mode de gouvernance de l'Université

Le Président commente un tableau affiché à l'écran (**annexe 1**).

Il rappelle que font partie de l'équipe :

- le ou la directrice de cabinet (en cours de recrutement sur appel à candidature)
- l'agent comptable
- le Directeur Général des Services
- le Directeur des Ressources Humaines

- les Vices-Présidents (VP) élus
 - o VP CA : Charles FORTIER
 - o VP CEVU : Frédéric MUYARD
 - o VP CS : Hervé RICHARD
 - o VP étudiant : Kévin CHANUSSOT

- les VP délégués
 - o VP délégué aux ressources humaines et financières : Jean-Luc ROSSIGNOL
 - o VP délégué à l'innovation pédagogique et liens formation recherche : Nadine BERNARD
 - o VP délégué développement et vie des campus : Didier CHAMAGNE
 - o VP délégué étudiant : Guillaume DEBOT
 - o VP délégué science et culture en société : Estelle SEILLES
 - o VP délégué au patrimoine immobilier : Serge ORMAUX
 - o VP délégué aux relations internationales : Margareta KASTBERG

- Le Président indique qu'il a constitué des pôles
 - o Partenariat avec le monde socio-économique et insertion professionnelle : Philippe PICART
 - o Information, orientation et formation tout au long de la vie : le délégué à ce pôle n'est pas encore nommé (le Président souhaite qu'il soit issu de l'UFR SLHS)
 - o Vie étudiante : Guillaume DEBOT
 - o Interdisciplinarité : Jean-Claude DAUMAS
 - o Rénovation du patrimoine : Louis BERION
 - o Métiers de l'enseignement et de la formation : Isabelle JACQUES

- Les chargés de mission
 - o Arts et culture : Guillaume DUJARDIN
 - o Diffusion de la culture scientifique et technique : Claire DUPOUET
 - o Conditions de travail et parité femmes/hommes : 1 BIATOS sera nommé
 - o Développement durable : pas encore désigné
 - o Masters ingénierie : Lamine BOUBAKAR
 - o Talent Campus : Karin MONNIER-JOBE
 - o Réseaux des formations SHS : Manuel BORREGO
 - o IUFM : pas encore nommé mais souhait de désigner si possible une femme et du domaine SHS si possible également.

Le Président indique que le bureau constitué des VP élus et délégués se réunira tous les lundis matin.

Le bureau élargi constitué du bureau, des délégués de pôles et des directeurs de composantes se réunit une fois par mois à la place de la réunion de bureau.

La conférence des directeurs de laboratoires se réunira une fois par mois en moyenne.

Deux fois par an le bureau élargi se réunira avec les directeurs de laboratoires avant la campagne d'emplois et avant le vote du budget.

Le congrès formé des membres des CA, CS, CEVU, CT, CHSCT, bureau élargi, directeurs de composantes, directeurs d'unité de recherche et chefs des services administratifs se réunira une fois par an.

Parmi les nombreuses questions/réponses, celle de la représentation des BIATOS est posée par Christelle TRAXER qui souhaiterait qu'un chargé de mission BIATOS soit créé.

Frédérique BAEHR souhaite également qu'un chargé de mission BIATOS soit créé.

Le Président propose d'associer systématiquement aux réunions du bureau le chargé de mission condition de travail et parité Femmes/Hommes qui sera nécessairement un ou une BIATOS.

Le Président énonce également les différents dossiers dont seront chargés les différents VP élus et délégués.

Oussama BARAKAT souhaite savoir quel VP aura la charge du système d'information.

Le Président répond qu'il n'a pas désigné de VP système d'information et qu'il prendra lui-même en charge ce dossier dans l'attente d'échanges plus complets avec DIJON dans le cadre du PRES.

Le Président demande au CA de se prononcer sur la composition du bureau et sur le mode de fonctionnement qu'il a énoncé.

Vote : unanimité POUR – 4 ABSTENTIONS

2. Approbation du procès verbal du CA du 17 avril 2012

Oussama BARAKAT demande une précision sur la fonction de Monsieur LONCHAMP, personnalité extérieure choisie intuitu personae.

Le Directeur Général des Services répond qu'il est aujourd'hui en retraite mais qu'il était effectivement responsable du FONGECIF lorsqu'il était en activité.

Sans autre remarque, le Président met aux voix l'approbation du PV du 17 avril 2012.

Vote : unanimité POUR

3. Affaires financières

3.1 Admission en non valeur des titres de recette non recouverts (annexe 2, document envoyé aux conseillers avec la convocation)

Le Président demande à l'agent comptable de présenter les deux dossiers.

- VADOT Nadia 1 100,67 €
- SOMAHILA Naïlane 1 663,48 €

L'agent comptable précise que malgré les poursuites engagées, ces créances sont devenues irrécouvrables.

Le Président met aux voix l'admission en non valeur de ces deux créances.

Vote : unanimité POUR

3.2 Délibération du CA sur les demandes de financement FEDER

Le Président souhaite que les dossiers FEDER soient instruits par le CS.

Il décide de reporter l'étude de ces dossiers et de délibérer au prochain CA du 29 mai 2012.

3.3 Autorisation donnée à l'Agent Comptable de l'UFC de verser les montants associés aux prix décernés à 3 jeunes chercheurs (annexe 3, document envoyé aux conseillers avec la convocation)

Le CA doit délibérer pour permettre à l'agent comptable de reverser aux lauréats du concours "jeunes chercheur en génie électrique" les prix décernés par le jury.

Jérémy COME :	1 000 €
Abdenour SOUALHI :	500 €
Javier SOLANO-MARTINEZ :	500 €

Vote : unanimité POUR

Dans l'attente de l'arrivée du directeur des Relations Internationales, le Président propose de traiter le point n° 5.

5. Questions diverses

5.1 Destination à régulariser pour un équipement de l'Université (FEMTO) utilisé par l'ENSMM

Il s'agit d'autoriser l'UFC à vendre à l'ENSMM un système de topographie sans contact 3D du laboratoire FEMTO-ST pour la somme de 25 197,02 € soit la valeur nette comptable.

Le Président met aux voix cette délibération relative à cette vente.

Vote : unanimité POUR

4. Affaires internationales : nouveaux accords internationaux (annexe 4, documents envoyés aux conseillers avec la convocation)

Rudy CHAULET présente les 3 accords cadre de coopération culturelle et scientifique :

- Accord cadre de coopération culturelle et scientifique entre Hefei University, Chine (Province de l'Anhui) et l'Université de Franche-Comté : versions française et chinoise.
- Avenant 2012-1 à l'accord cadre de coopération culturelle et scientifique entre la faculté des langues étrangères et des aires géoculturelles de l'Université d'Etat de Moscou Lomonossov, Russie (signé le 3 février 2010) et l'Université de Franche-Comté : versions française et russe.
- Accord cadre de coopération culturelle et scientifique entre l'Instituto Superior de Tecnologías y Ciencias Aplicadas de La Havane (InsTec), Cuba et l'Université de Franche-Comté (validé lors du CA du 29 novembre 2011) : à la demande du partenaire cubain, une nouvelle version est soumise à l'approbation des instances des deux universités et à la signature des deux nouveaux présidents (versions française et espagnole).

Le Président demande d'approuver ces trois conventions.

Vote : unanimité POUR

Rudy CHAULET demande également de délibérer sur la possibilité de reverser à l'étudiant Arturo ARICAPA la valeur du logement et des repas dont il aurait bénéficié s'il était resté à Besançon alors qu'il effectue son stage à Karlsruhe aux mois de mai et juin (**annexe 5, document envoyé aux conseillers avec la convocation**).

Les montants correspondant au logement et aux repas sont les suivants :

- logement : $234 \text{ €} \times 2 = 468 \text{ €}$
- repas : 183 €

Le Président demande au CA de délibérer pour autoriser l'agent comptable à verser ces sommes à l'étudiant Arturo ARICAPA.

Vote : unanimité POUR

5. Questions diverses (suite)

5.2 Intervention de Florence BLAIN de l'IUFM

Florence BLAIN informe le CA sur les différents dossiers que l'IUFM souhaite voir traiter en CEVU et en CA :

- convention pour la formation des enseignants et des étudiants de la province de Shandory en chimie
- projet de double diplôme avec la Haute Ecole Pédagogique (HEP) du canton de Vaud.
- Ajustement d'une maquette de diplôme

Le Président lève la séance à 16h30.

Le Directeur Général des Services



Louis BERION

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 :

- ◀ Organigramme synthétique nouvelle équipe de direction de l'UFC et fonctionnement

Annexe 2 : (document envoyé aux conseillers avec la convocation)

- ◀ Admission en non valeur des titres de recette non recouverts

Annexe 3 : (document envoyé aux conseillers avec la convocation)

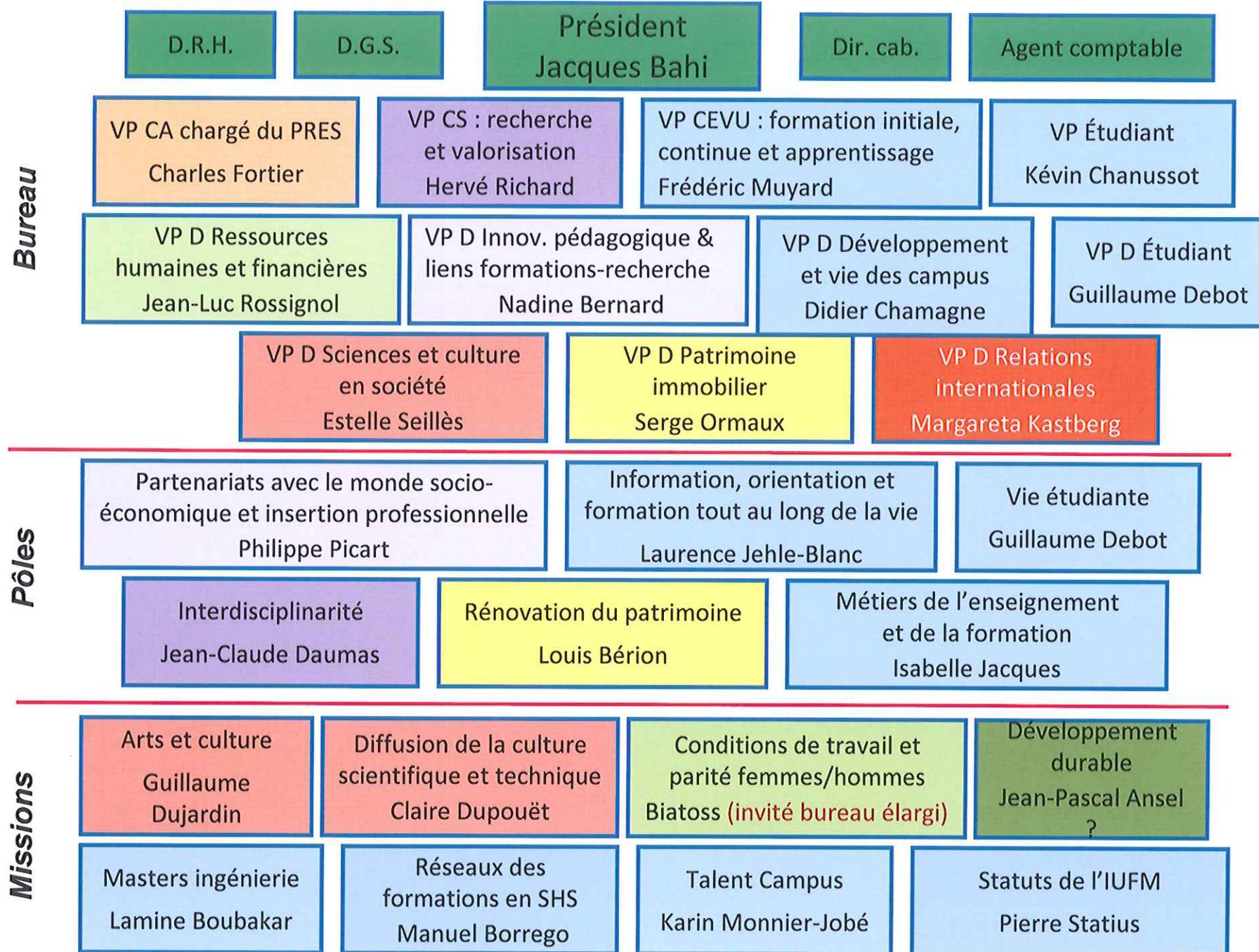
- ◀ Reversement des prix décernés aux lauréats du concours "jeunes chercheurs en génie électrique" lors de la journée du 13/12/2011

Annexe 4 : (document envoyé aux conseillers avec la convocation)

- ◀ Nouveaux accords internationaux
 - Accord cadre de coopération culturelle et scientifique entre Hefei University, Chine (Province de l'Anhui) et l'Université de Franche-Comté : versions française et chinoise.
 - Avenant 2012-1 à l'accord cadre de coopération culturelle et scientifique entre la faculté des langues étrangères et des aires géoculturelles de l'Université d'Etat de Moscou Lomonossov, Russie (signé le 3 février 2010) et l'Université de Franche-Comté : versions française et russe.
 - Accord cadre de coopération culturelle et scientifique entre l'Instituto Superior de Tecnologías y Ciencias Aplicadas de La Havane (InsTec), Cuba et l'Université de Franche-Comté (validé lors du CA du 29 novembre 2011) : à la demande du partenaire cubain, une nouvelle version est soumise à l'approbation des instances des deux universités et à la signature des deux nouveaux présidents (versions française et espagnole).

Annexe 5 : (document envoyé aux conseillers avec la convocation)

- ◀ Bourses Victor Hugo 2011-2012



Fonctionnement

- Le Bureau, constitué du président, des vice-présidents, de la directrice de cabinet, du directeur général des services, du DRH et de l'agent comptable, se réunit une fois par semaine.
- Le bureau élargi, constitué du bureau, des délégués aux pôles et des directeurs de composante, se réunit une fois par mois, en lieu et place du bureau.
- La réunion des directeurs de laboratoire se réunit une fois par mois en moyenne.
- Deux fois par an, le bureau élargi se réunit avec les directeurs de laboratoire (campagne d'emploi et budget).
- Le congrès, formé du bureau élargi, du C.A., du C.S., du C.E.V.U., des directeurs de laboratoire, des chefs de service administratif, du CT et du CHSCT, se réunit une fois par an.

TITRES DE RECETTE NON RECOUVRÉS PRÉSENTÉS EN NON-VALEUR

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 mai 2012

Annexe 2

TITRES D'UN MONTANT SUPÉRIEUR A 500.00 € (décision du Conseil d'Administration)

REFERENCES DES TITRES	DEBITEURS	SOMMES	MOTIFS DE NON RECOUVREMENT
<u>MASSE SALARIALE</u> Trop perçu sur salaire Fact. 2011-999-675 – paie	VADOT Nadia (Besançon)	1 100,67 €	N'habite pas à l'adresse indiquée, nouvelle adresse inconnue.
<u>FORMATION CONTINUE</u> Fact. 922-2011-1223	SOMAHILA Naïlane (Besançon)	1 663,48 €	Poursuites vaines – ressources insuffisantes

ACCORD POUR L'ADMISSION EN NON VALEUR DES TITRES DE RECETTE ET ORDRE DE REVERSEMENT DE LA LISTE CI-DESSUS :

A Besançon le 17 avril 2012

Le Président de l'Université,

Besançon, le 13/04/2012

Personne chargée du dossier : Stéphanie DJERIOUI

CA de l'UFC du 15 mai 2012

Annexe 3

Tél : (33) 03 81 66 58 55
Fax : (33) 03 81 66 66 80
<http://dvufc.univ-fcomte.fr/>

Références à rappeler :

Objet : Reversement des prix décernés aux lauréats du concours « Jeunes chercheurs en génie électrique » lors de la journée du 13/12/2011

Le 13 décembre 2011 s'est tenue à Belfort la « Journée des Jeunes chercheurs en génie électrique » organisée par le département ENERGIE de l'Institut FEMTO-ST, en parallèle des « Journées électroniques du futur » qui se sont tenues les 14 et 15 décembre 2011.

Lors de cette journée, un concours a récompensé les 3 meilleurs papiers présentés par les jeunes chercheurs. Ainsi un prix de **1000 €** a été attribué à **M. Jérémie COME**, doctorant à l'Institut Carnot CIRIMAT (Centre Inter-universitaire de Recherche et d'Ingénierie des Matériaux, Université Paul Sabatier-Toulouse), **500 €** à **M. Abdenour SOUALHI**, doctorant au Laboratoire AMPERE (Université Lyon 1) et **500 €** à **M. Javier SOLANO-MARTINEZ**, doctorant au département ENERGIE de l'Institut FEMTO-ST.

Le montant global de ces prix, soit 2000 €, a été versé à l'Université de Franche-Comté par la société SAFRAN, qui a sponsorisé l'évènement.

La procédure administrative et comptable de versement des prix sur les comptes bancaires des lauréats est prête et gérée par le SAIC.

Le conseil d'administration voudra bien délibérer et communiquer le résultat de sa délibération à l'agent comptable.

Philippe PICART
Directeur du service de Valorisation et du SAIC

Accords inter-universitaires, bourse Victor Hugo

- **Accord cadre de coopération culturelle et scientifique entre Hefei University, Chine (Province de l'Anhui) et l'Université de Franche-Comté : versions française et chinoise.**
- **Avenant 2012-1 à l'accord cadre de coopération culturelle et scientifique entre la faculté des langues étrangères et des aires géoculturelles de l'Université d'Etat de Moscou Lomonossov, Russie (signé le 3 février 2010) et l'Université de Franche-Comté : versions française et russe.**
- **Accord cadre de coopération culturelle et scientifique entre l'Instituto Superior de Tecnologías y Ciencias Aplicadas de La Havane (InsTec), Cuba et l'Université de Franche-Comté (validé lors du CA du 29 novembre 2011) : à la demande du partenaire cubain, une nouvelle version est soumise à l'approbation des instances des deux universités et à la signature des deux nouveaux présidents (versions française et espagnole).**
- **Versement de la bourse Victor Hugo par virement à l'étudiant Arturo ARICAPA au mois de juin.**



**ACCORD CADRE DE COOPÉRATION CULTURELLE ET SCIENTIFIQUE ENTRE
HEFEI UNIVERSITY (CHINE)
ET L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ (FRANCE)**

Entre Hefei University,
représentée par son Président, le Pr CAI Jingmin,
et l'Université de Franche-Comté,
représentée par son Président, le Pr Jacques BAHJ,
considérant que le développement de la coopération culturelle et scientifique directe
constitue un avantage mutuel pour les deux établissements et désirant renforcer une
telle coopération,

il est convenu ce qui suit :

Article 1

Les deux établissements s'engagent à mettre en œuvre des formes de collaboration culturelle et scientifique dans des domaines d'intérêt commun. Cette collaboration s'établira sur une base d'égalité et d'avantages mutuels.

Article 2

La collaboration pourra prendre les formes suivantes:

- a) échange d'enseignants ;
- b) échange d'étudiants ;
- c) participation mutuelle à des projets de recherche ;
- d) échange d'informations, de documentation et de publications scientifiques ;
- e) cotutelles de thèse de doctorat ;
- f) autres échanges académiques, validés par les deux universités.

Article 3

Pour la mise en œuvre de la collaboration culturelle et scientifique, seront signés des avenants au présent accord pour définir les thèmes d'intérêt commun, en désigner le ou les responsable(s), déterminer les modalités d'échanges des enseignants et chercheurs et/ou d'étudiants, les programmes de recherche et les modes de financement.

Article 4

L'accord sera soumis à l'approbation des organes compétents, conformément aux règles en vigueur dans les deux pays, et prendra effet au moment de sa signature par le Président de Hefei University, et par le Président de l'Université de Franche-Comté.

Article 5

Le présent accord est conclu pour une durée de cinq ans. Il pourra être renouvelé pour une durée équivalente après approbation par les instances compétentes du rapport d'activité qui leur aura été présenté.

Article 6

Chacun des signataires peut dénoncer le présent accord moyennant un préavis d'un an, sans que cette dénonciation puisse porter préjudice aux échanges en cours de réalisation.

Article 7

Le présent accord, ainsi que les avenants, seront rédigés en quatre exemplaires originaux, deux en langue chinoise et deux en langue française, faisant également foi.

A....., le.....

Pr CAI Jingmin
Président
Hefei University

Pr Jacques BAH
Président
Université de Franche-Comté



中国合肥学院与法国弗朗什孔泰大学关于文化和科技合作的框架协议

合肥学院

代表人：院长 蔡敬民博士

弗朗什孔泰大学

代表人：校长 雅克·巴易博士

双方认为开展直接的文化与科技合作符合两校共同利益，希望加强在此方面的合作。

协议内容如下：

条款一：

两校致力于在双方共同感兴趣的领域落实文化与科技合作，此合作将在平等与互利的基础上进行。

条款二：

合作可由如下形式进行

- 1) 教师交流
- 2) 学生交流
- 3) 共同参与研究项目
- 4) 信息、文献与科技出版物的交流
- 5) 共审博士论文
- 6) 其他由两校共同认可的学术交流

条款三：

为落实文化与科技合作，双方将签订本协议的附属条款以确定共同感兴趣的课题，明确负责人，确认教师，研究人员与（或）学生的交流方式，以及研究项目和出资方式。

条款四：

本协议将按两国现行规章制度交由主管部门审核，由合肥学院院长及弗朗什孔泰大学校长签署之时开始生效。

条款五：

本协议有效期为五年，将工作报告交由主管机构审核并经主管机构同意后可按同等时间长度更新。

条款六：

签署协议的任何一方都可提前一年提出终止协议，但正在进行中的交流不受此影响。

条款七：

本协议及其附加条款共有四份原件，其中两份由法文书写，两份由中文书写，具有同等效力。

签署地点.....

签署时间.....

合肥学院 院长

弗朗什孔泰大学 校长

蔡敬民 博士

雅克. 巴易 博士



RECTIFICATIF CONTRACTUEL

à porter à l'avenant de

**L'ACCORD CADRE DE COOPÉRATION CULTURELLE ET SCIENTIFIQUE
ENTRE LA FACULTÉ DES LANGUES ÉTRANGÈRES ET
DES AIRES GÉO-CULTURELLES DE
L'UNIVERSITÉ D'ÉTAT DE MOSCOU LOMONOSOV (RUSSIE)
ET L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ (FRANCE)
(03/02/2010)**

Entre les soussignés,

la Faculté des langues étrangères et des aires géoculturelles de l'Université d'État de Moscou Lomonossov, représentée par son doyen ad interim, Madame le Pr Galina Gueorguievna Moltchanova, d'une part,

et

l'Université de Franche-Comté, représentée par son Président, Mr le Pr Jacques Bahi, d'autre part,

il est convenu ce qui suit :

lire désormais à l'article 3, point a)

« Echange et encadrement scientifique d'étudiants du niveau L2 au doctorat pour une durée allant de deux semaines à deux semestres (jusqu'à 10 étudiants par semestre) »

Pr G.G. Moltchanova
Doyen ad interim de la Faculté des langues
étrangères et des aires géoculturelles de
l'Université d'État de Moscou Lomonossov

Pr Jacques Bahi
Président
Université de Franche-Comté

« _____ »

« _____ »



ДОПОЛНЕНИЕ № 1
К
ПРИЛОЖЕНИЮ К РАМОЧНОМУ ДОГОВОРУ
МЕЖДУ
УНИВЕРСИТЕТОМ ФРАНШ-КОНТЕ (ФРАНЦИЯ)
И ФАКУЛЬТЕТОМ ИНОСТРАННЫХ ЯЗЫКОВ И РЕГИОНОВЕДЕНИЯ
МОСКОВСКОГО ГОСУДАРСТВЕННОГО УНИВЕРСИТЕТА
ИМЕНИ М.В.ЛОМОНОСОВА (РОССИЯ)

Мы, нижеподписавшиеся,

от Университета Франш-Конте (Франция): президент университета, профессор Жак Баи, с одной стороны,

и

от факультета иностранных языков и регионоведения Московского государственного университета имени М.В.Ломоносова: и.о. декана факультета, профессор Г.Г. Молчанова, с другой стороны,

договорились о нижеследующем:

отныне читать *статью 3, пункт а)* Приложения к рамочному договору между Университетом Франш-Конте (Франция) и факультетом иностранных языков и регионоведения Московского государственного университета имени М.В. Ломоносова (Россия)

в следующей формулировке:

« научный обмен студентами старших курсов (начиная с 3 курса) и аспирантами на срок от 2 недель до 2 семестров (до 10 студентов в семестр)».

Жак Баи
Президент
Университета Франш-Конте

Г.Г. Молчанова
И.о. декана
Факультета иностранных языков и
регионоведения МГУ имени
М.В.Ломоносова

« _____ »

« _____ »



**ACCORD CADRE DE COOPÉRATION CULTURELLE ET SCIENTIFIQUE ENTRE
L'INSTITUTO SUPERIOR DE TECNOLOGÍAS Y CIENCIAS APLICADAS (CUBA)
ET L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ (FRANCE)**

Entre l'Institut Superior de Tecnologías y Ciencias Aplicadas de La Havane (InsTec) représentée par son Recteur, le Pr Barbara Garea Moreda, et l'Université de Franche-Comté, représentée par son Président, le Pr Jacques Bahi, considérant que le développement de la coopération culturelle et scientifique directe constitue un avantage mutuel pour les deux établissements et désirant renforcer une telle coopération,

il est convenu ce qui suit :

Article 1

Les deux établissements s'engagent à mettre en œuvre des formes de collaboration culturelle et scientifique dans des domaines d'intérêt commun. Cette collaboration s'établira sur une base d'égalité et d'avantages mutuels.

Article 2

La collaboration pourra prendre les formes suivantes:

- a) échange d'enseignants ;
- b) échange d'étudiants ;
- c) participation mutuelle à des projets de recherche ;
- d) échange d'informations, de documentation et de publications scientifiques ;
- e) cotutelles de thèse de doctorat ;
- f) autres échanges académiques, validés par les deux universités.

Article 3

Pour la mise en œuvre de la collaboration culturelle et scientifique, seront signés des avenants au présent accord pour définir les thèmes d'intérêt commun, en désigner le ou les responsable(s), déterminer les modalités d'échanges des enseignants et chercheurs et/ou d'étudiants, les programmes de recherche et les modes de financement.

Article 4

L'accord sera soumis à l'approbation des organes compétents, conformément aux règles en vigueur dans les deux pays, et prendra effet au moment de sa signature par le Recteur de l'Instituto Superior de Tecnologías y Ciencias Aplicadas et par le Président de l'Université de Franche-Comté.

Article 5

Le présent accord est conclu pour une durée de cinq ans. Il pourra être renouvelé pour une durée équivalente après approbation par les instances compétentes du rapport d'activité qui leur aura été présenté.

Article 6

Chacun des signataires peut dénoncer le présent accord moyennant un préavis d'un an, sans que cette dénonciation puisse porter préjudice aux échanges en cours de réalisation.

Article 7

Le présent accord, ainsi que les avenants, seront rédigés en quatre exemplaires originaux, deux en langue espagnole, deux en langue française, faisant également foi.

A....., le.....

Pr. Barbara Garea Moreda
Recteur
Instituto Superior de Tecnologías
y Ciencias Aplicadas

Pr Jacques Bahi
Président
Université de Franche-Comté



**CONVENIO MARCO DE COOPERACIÓN CULTURAL Y CIENTÍFICA
ENTRE EL INSITUTO SUPERIOR DE TECNOLOGÍAS Y CIENCIAS APLICADAS (CUBA)
Y LA UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ (FRANCIA)**

Entre el Instituto Superior de Tecnologías y Ciencias Aplicadas de la Habana (InsTec) representado por su Rector, Pr. Barbara Garea Moreda, y la Université de Franche-Comté, representada por su Presidente, Pr Jacques Bahi, considerando que el desarrollo de la cooperación cultural y científica directa constituye una ventaja mutua para ambas universidades y deseando reforzar semejante cooperación,

se conviene lo que sigue:

Artículo 1

Ambas universidades se comprometen a desarrollar formas de colaboración cultural y científica en sectores de interés común. Dicha colaboración estribará en la igualdad y las ventajas mutuas.

Artículo 2

La colaboración podrá concretarse bajo las siguientes formas:

- a) intercambio de profesores;
- b) intercambio de estudiantes;
- c) participación mutua a proyectos de investigación;
- d) intercambio de información, de documentación y de publicaciones científicas;
- e) cotutelas de tesis de doctorado;
- f) otros intercambios académicos aprobados por las dos universidades.

Artículo 3

La colaboración cultural y científica se concretará a través de la firma de cláusulas adicionales al presente convenio para definir los temas de interés común, nombrar responsables, determinar modalidades concretas de intercambios de profesores, investigadores y estudiantes, los programas de investigación y los modos de financiamiento.



Artículo 4

El convenio será presentado ante los órganos competentes, en conformidad con las leyes en vigor en los dos países, y será efectivo en el momento en que se firmará por el Rector del Instituto Superior de Tecnologías y Ciencias Aplicadas y por el presidente de la Université de Franche-Comté.

Artículo 5

El presente convenio tendrá una validez de cinco años. Podrá renovarse por una duración equivalente después de aprobarse por los órganos competentes el informe de actividad que se les presente.

Artículo 7

Cada uno de los firmantes puede denunciar el presente convenio mediante notificación previa de un año.

Artículo 8

El presente convenio así como las cláusulas, se redactarán en cuatro ejemplares, dos en español y dos en francés, que darán fe igualmente.

Fecha en..... a.....

Pr. Barbara Garea Moreda
Recteur
Instituto Superior de Tecnologías
y Ciencias Aplicadas

Pr Jacques Bahi
Président
Université de Franche-Comté

CA du 15 mai 2012
Annexe 5

Direction des relations internationales

Bourses Victor Hugo 2011-2012

Le Conseil d'administration de l'Université de Franche-Comté, réuni le 15 mai 2012, autorise la direction des relations internationales à verser au mois de juin 2012, la somme de 651€* à l'étudiant Arturo ARICAPA, boursier Victor Hugo.

Arturo ARICAPA effectue en effet un stage à Karlsruhe en Allemagne du 7 mai au 28 septembre 2012 : il sera ainsi dans l'incapacité de conserver sa chambre au CROUS de Besançon et de prendre ses repas au restaurant universitaire.

*Coût d'un repas au restaurant universitaire : 3,05€ (soit 183€ pour le mois de juin)

Loyer d'une chambre en résidence universitaire : 234€

Rattrapage du loyer du mois de mai en juin (soit 468€ de loyer pour les mois de mai et juin).